



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REVUE PATRIMONIAL N°2 ET NOUVELLE COLLECTION MONUMENTS
D'EXCEPTION

La question du monument au coeur du deuxième numéro de Patrimonial

Le chef du Département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis, en charge du patrimoine, et le conservateur cantonal des monuments Laurent Chenu ont présenté les nouvelles publications de la Section monuments et sites. Le deuxième numéro de la revue annuelle Patrimonial publie la liste vaudoise des monuments historiques classés et fait le point sur l'histoire et les enjeux de la protection des monuments. Une nouvelle collection, les Monuments d'exception, est consacrée pour sa part aux éléments les plus remarquables du patrimoine vaudois.

Après un premier numéro dédié aux châteaux en chantier, Patrimonial se penche sur un sujet d'actualité: la protection des monuments historiques. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) a nécessité la mise à jour de la liste des «objets classés monuments historiques» dans le canton de Vaud. Pour la première fois, celle-ci est intégralement publiée dans la revue, dont le nombre de pages a été doublé pour l'occasion.

Différents articles rédigés par une brochette d'experts exposent le cadre légal actuel, les principales étapes de l'histoire vaudoise de la protection des monuments, mais aussi les défis qui restent à relever comme la sauvegarde des sites d'intérêt national ou la protection des abords des monuments. La présentation de Patrimonial No 2 dans le cadre remarquable qu'offre le siège administratif de la Vaudoise Assurances, construit par Jean Tschumi entre 1951 et 1955, permet de prendre la pleine mesure d'un autre enjeu majeur qui attend celles et ceux qui ont la charge de protéger le patrimoine: la protection de l'architecture moderne.

L'activité des collaborateurs de la Section monuments et sites du Service immeubles, patrimoine et logistique (surveillance de chantiers, mise sous protection, recherche et publications, journées du patrimoine) est présentée à travers des textes courts et abondamment illustrés.

La nouvelle collection Monuments d'exception a l'ambition de partager rapidement le résultat des investigations menées par la rédaction des Monuments d'art et d'histoire (MAH) dans les trois territoires actuellement en cours de documentation et de recherche: la région de Nyon, celle de Payerne et le Gros-de-Vaud. Ces publications de six pages sont consacrées aux édifices les plus emblématiques, ceux qui ont reçu la note 1 et 2 au recensement architectural. Elles racontent l'histoire du monument dans un langage précis, mais accessible. Une quinzaine d'images, mélangeant cartes et photos anciennes, prises de vue professionnelles récentes et relevés architecturaux les illustrent.

Les huit premiers dossiers parus concernent l'église de Gingins, le collège de Nyon, l'ancien hôpital de Nyon et Musée du Léman, l'église paroissiale de Payerne, l'ancien hôtel de ville de Payerne, le château de Payerne, l'église de Ressudens, et les église et cure de Morrens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mars 2017

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat en charge du patrimoine, 021 316 20 01; Laurent Chenu, conservateur cantonal des monuments et sites, 021 316 73 33. Patrimonial N°2, édité par la Section monuments et sites (SIPaL) et Till Schaap Edition, 256 pages couleurs, en vente en librairie 25 fr. Monuments d'exception édités par la Section monuments et sites (SIPaL), se renseigner auprès du service

[Patrimonial 2 - présentation](#)

[Albert Naef à Bonmont en 1895 \(Archives cantonales vaudoises, AMH C51\)](#)

[Aménagements d'Alberto Sartoris à l'ancien Cercle de l'Ermitage à Cully, classé en 2015 \(Photo Mathieu Gafsou\)](#)

[PATRIMONIAL_couverture](#)

[Saint-Saphorin site ISOS d'importance nationale Photo Rémy Gindroz](#)

[Chateau de Duillier classé en 2016 \(Rédaction MAH, photo Rémy Gindroz\)](#)

[Aula Magna du château de Chillon, 2006 \(Rédaction MAH, photo Rémy Gindroz\)](#)